



Donnez-vous les moyens d'agir



Groupe de travail national - Mardi 24 mars 2015

Réforme territoriale

Le gouvernement a engagé en parallèle de la réforme de la carte des régions une réforme territoriale de l'Etat. Cette décision politique va impacter la DGFIP, son réseau, son organisation et ses agents. Dans une circulaire en date du 18 février 2015, le premier ministre a demandé dans un premier temps de procéder à l'élaboration d'un diagnostic territorial permettant d'identifier les enjeux de ressources humaines et les modalités d'accompagnement du changement à mettre en place.

A la DGFIP, ce diagnostic - qui doit être établi avant le 30 avril 2015 - vise à présenter pour chaque activité concernée par la réforme territoriale, la mission, le périmètre d'intervention et les effectifs concernés.

La DGFIP va devoir adapter son organisation sur les missions exercées au niveau régional afin de répondre aux attentes des nouvelles régions.

D'une part, les missions étatiques devront être réorganisées pour s'exercer au niveau des nouvelles régions (contrôle budgétaire régional, certification des fonds structurels européens, expertise économique et financière, politique immobilière de l'Etat).

D'autre part, les paieries régionales concernées par la fusion des régions seront regroupées pour ne laisser substituer qu'un seul comptable par nouvelle région. Cette réforme concernera les Centres de Services Partagés (CSP) et les services facturiers (SFACT) dont le périmètre d'intervention évoluera.

L'existence des inter-régions et des DIRCOFI (Directions du Contrôle Fiscal) rattachées aux DDG de la DGFIP conduit la DG à s'interroger sur la pertinence du maintien de leur périmètre actuel. Cela n'entraînera pas pour la DG la disparition des DDG.

Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES ces adaptations sont cohérentes dans la mesure où la DGFIP est au service de l'Etat et des collectivités locales. A ce titre, elle doit s'adapter aux évolutions qui les toucheront.

Toutefois, ces évolutions ne doivent pas se faire au détriment des agents de la DGFIP et de leurs conditions de travail. La CFTC Finances Publiques veillera à ce que cela soit le cas !

Sur ce sujet la DG a reconnu une forte attente des acteurs politiques que sont les régions, concernant les paieries régionales et les MEEF (Missions d'Expertise Economique et Financière).

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet - Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pour la CFTC ces attentes doivent être satisfaites. La DGFIP doit rendre le meilleur service possible aux collectivités en dotant ses services des moyens humains et matériels (ex : locaux adaptés et aménagés) nécessaires.

Concernant les agents, en cas de regroupement de services, les règles de gestion doivent être respectées pour éviter toute mobilité géographique et/ou fonctionnelle forcée pour les agents. Les garanties pour suivre l'emploi et les missions devront être respectées afin de permettre aux agents qui le souhaiteront d'être prioritaires.

Alors que le point d'indice des fonctionnaires ne bouge plus depuis plusieurs années, ces restructurations, qui correspondent à un investissement professionnel supplémentaire pour les agents, doivent être accompagnées d'une reconnaissance indemnitaire conséquente. Cette reconnaissance indemnitaire doit se traduire par le versement de la prime de restructuration et un dispositif indemnitaire permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes.

Les travaux supplémentaires générés par ces évolutions (conséquences des fusions des systèmes d'information, des budgets, conséquences des transferts de compétences entre collectivités) doivent conduire à un gel des suppressions d'emplois dans les services concernés directement et indirectement.

Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES un bilan devrait être établi avec consultation des agents et des cadres de la DRFIP du Rhône qui ont été touchés par la mise en place de Lyon Métropole au 1 janvier 2015. Il est nécessaire d'en tirer toutes les conséquences pour préparer les futures adaptations du réseau aux futures Régions.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com